

ANNEXE A

Question 1 - Finances et imp.

Chapitre	Questions	Réponses
1.2.2.1	Tableau 2 page 6. Comment expliquer une telle différence de ratio par rapport au poste "enseignement et formation" ? L'explication à la page 7 n'est pas clair. Quelle serait l'incidence sur ce poste en cas de fusion ?	Il n'y a pas de différences notoires dans la structure des coûts entre les deux communes. Mais il est difficile de faire une comparaison uniquement sur un pourcentage des coûts globaux, car la structure globale est différente. On pourrait éventuellement porter l'analyse sur un ratio lié au nombre d'habitants, ce qui montrerait un coût par habitant avoisinant les Fr. 700.-- pour les deux communes
1.2.2.1	Tableau 2 page 6. Idem concernant le poste "économie publique" ? Quel sera l'influence de la privatisation des SI et en cas de fusion ?	Le tableau en page 7, indique les coûts du poste "économie publique" avec une privatisation des SI.
1.2.2.2	Quelle incidence aura une éventuelle fusion sur les postes "Biens, services et marchandises" et "Charges de personnel" ? (incidence en terme de prestations ou en terme de licenciement/engagement)	Economie d'échelle pour les Biens et Services mais pas d'économie sur les charges de personnel dans un premier temps
1.2.2.2	Il y a t'il un engagement contractuel par rapport à un éventuel non licenciement du personnel ?	non, cet engagement n'est pas contractuel, mais moral
1.2.3	Page 11. Quelle sera l'influence de la double construction de la STEP de Collombey-Muraz et la Futurostep sur le poste des contributions (taxe EU) ?	Pas possible de répondre à la place de Monthey
1.2.5	Page 7. Quelles sont les évolutions projetées pour toutes les taxes ? Merci de nous transmettre un tableau comparatif pour l'ensemble des taxes avec les perspectives (économie et déficit pour les habitants)	Il n'y a pas d'analyse sur l'évolution des taxes qui a été effectuée. Seule, est présentée une comparaison des taxes actuelles des deux communes
1.2.5	Tableau 9, page 15. Quelle sera l'évolution des taxes étant donné qu'il s'agit de comptes autofinancés ? Les différences de coûts par habitant sont importantes et on remarque que les comptes ne sont pas tous à l'équilibre. Certains déficitaires, d'autres bénéficiaires. Dans ce cas aussi, la construction de la Futurostep aura une influence importante. Comment le COPIL envisage de traiter ces différences ? Cela veut dire que les habitants de Collombey-Muraz vont voir leurs taxes prendre l'ascenseur ? car malheureusement, cela ne va que trop rarement dans l'autre sens...	Les taxes devront de toute façon être revues à Collombey-Muraz, car les comptes autofinancés sont déficitaires déjà au niveau du budget 2022
1.4.1	Page 20. Quelles sont les risques par rapport à la garantie de Monthey en faveur de la Caisse de pensions du personnel de la Commune ? (40,687 mio)	la situation financière de la Caisse de retraite du personnel de la commune s'est stabilisée grandement ces dernières années. Elle répond au taux de couverture demandé par les instances de contrôle (voir compléments de la Ville de Monthey en annexe).
2	Page 21-22. Comment Monthey explique la péjoration de sa situation ? Merci de nous fournir les documents de la planification financière détaillée de Monthey	Ce ratio dépend notamment des investissements consentis par les communes. Monthey est certainement au début d'un cycle d'investissement
1.6.1	Tableau 16. Page 23. Est-ce que les 9 mio d'investissement annoncés par Collombey-Muraz pour la période 25-26 sont réalistes ?	A ce jour, oui. Des investissements ordinaires de l'ordre de 4 à 4,5 millions sont la règle pour une commune de notre taille. Les différentes études planifiées en 2022 nous permettront d'avoir une vision un peu plus plus concrète des investissements à réaliser en 25-26. De nouveaux cycles d'investissement dont il n'y pas été tenu compte sont toutefois inévitables dans le futur, mais ne sont pas encore connus.
1.6.1	Tableau 17. Page 26. Avons-nous une estimation de la péréquation future pour Collombey-Muraz si elle ne fusionne pas ?	Une simulation a été faite jusqu'en 2024, plus loin ce n'est pas possible car le calcul se base sur les exercices 2018+2019+2020 (donc pas de calcul après 2025). La péréquation devrait baisser à un niveau de 1,9 millions de CH
2.1	Page 27. Il y a 4 projections pour les impôts. Le COPIL a choisi la simulation n°3. Quelles sont les raisons de ce choix ?	C'est au vu des perspectives envisagées au niveau de la rationalisation progressive de l'administration, des rentrées fiscales et des investissements futurs que l'option 3 a été jugée réaliste et prudente.
	page 29. "Dans sa séance du 30 août 2021, le Copil a retenu la simulation fiscale n°3 (1.20 / 165%), avec une baisse des recettes fiscales annuelles d'environ CHF 1 million". Pourquoi cette décision ? Est-elle définitive? Ce ne sera pas au nouveau CG de fixer ces taux?	Oui, ce sera au nouveau CG de fixer ces taux. Il s'agit de ceux qui seront proposés.
1.2.2.1	Page 6: comment expliquer que les charges salariales sont proportionnellement plus importantes sur la commune de Collombey-Muraz. Merci de nous donner le comparatif des échelles salariales pour les 2 communes.	Les charges salariales ne sont pas proportionnellement plus importantes sur la commune de Collombey-Muraz (tableau no 3 en page 10)
1.2.2.1	p. 6 Economie publique, tableau 2 : Comment expliquer la différence, notamment l'importance du service de l'électricité et son avenir ? quel sera le prix du kWh pour les citoyen.nes en cas de fusion ?	Les différents frais comptabilisés ne sont pas identique et donc pas comparable. Le prix du kWh n'est pas encore déterminé.
1.2.5	Demander une mise à jour du tableau 8 (taxe des déchets à Monthey ? 40.- de trop ?) en ajoutant la prise en compte du déficit des services autofinancés.	La Ville de Monthey a été interpellée. Au vu de sa réponse en annexe, la question n'a pas été comprise. L'administration de Collombey-Muraz se tient à disposition pour faire le lien si nécessaire avec la Commune de Monthey, ce qui n'a pas été fait au moment d'écrire ces lignes
	Tableau 9 p. 15 et Tableau 10 p. 16 comment peut-on passer à Collombey-Muraz d'un bénéfice de 43'204.- en moyenne sur 8 ans à un déficit de 402'176 au 31 décembre 2020 ?	Car la situation des taxes doit être revue étant donné l'évolution des autofinancés (nouvelle STEP, nouveaux services pour les déchets...)
1.2.5	Est-ce que les 9.- de taxe prélevés par habitant de Collombey-Muraz pour l'épuration de l'eau seront toujours appliquées ?	Nous n'avons pas d'information précise au sujet de la taxe de Fr. 9.-. pour le moment.
	Est-ce que l'accès à la déchetterie de la Satom sera toujours possible dans les conditions actuelles ? Et pour qui ?	Cela devra faire l'objet de discussions avec SATOM SA, pour parler de l'objectif sera de reconduire les conditions actuelles, voire de les améliorer. Rien n'indique qu'une péjoration de la situation sera constatée.
1.6.1	Evolution prévisible - Tableau 16	
	Les marges d'autofinancement des deux communes ont-elles été calculées sur le même modèle comptable (MCH1 ou MCH2) ?	oui, sur la base MCH1 (car Collombey-Muraz n'avait pas encore les informations sur une marge MCH2)
	Le commentaire ** n'est pas précis pour ma compréhension	il s'agit simplement d'un commentaire indiquant que la marge MCH2 a été retraitée pour Monthey pour arriver à la marge MCH1
1.6.1	Taux de réalisations des investissements	
	Veillez, svp, justifier les taux de réalisation des investissements de 70-80% pour la commune de Monthey et de 100% pour la Commune de Collombey-Muraz !	Le calcul des investissements a été calculé à Collombey-Muraz au plus juste, en fonction des données disponibles actuelles. Il n'appartient pas à Collombey-Muraz de commenter certains ratios de Monthey.
	Veillez, svp, nous faire parvenir la moyenne sur les 10 dernières années des taux de réalisation des 2 Communes et le résultat en moyenne annuelle des investissements nets !	Le taux de réalisation n'est pas disponible à Collombey-Muraz. La moyenne des investissements nets s'élève à Fr. 6'883'600 à Collombey-Muraz pour la période de 2012 à 2020. Pourquoi pas possible, à compléter

Question 2 - Analyse

Chapitre	Questions	Réponses
2.1	Simulations fiscales	
	Veillez, svp, expliquer l'impact de la RFFA sur les simulations. Avez-vous des estimations de l'impact financier de la RFFA en cas de fusion	L'impact sera celui chiffré actuellement dans les deux communes (soit environ Fr. 500'000 pour Collombey-Muraz et Fr. 2'000'000 à Monthey). Il en a déjà été tenu compte dans les planifications des deux communes.
	Veillez, svp, expliquer le choix de la simulation 3 en lieu et place de la 4 !	

Question 3 - Annexes

Chapitre	Questions	Réponses
3.7	Investissements importants 2021-2026	Comme dit plus haut, pour les investissements dès 2025 pour Collombey-Muraz, il n'a pas été tenu compte d'investissements cycliques avenir, pas encore planifiés. Pour ce qui est des différentes questions qui concernent la Ville de Monthey, nous vous renvoyons aux compléments apportés en annexe.
	Il est essentiel pour le citoyen d'être transparent et d'inclure dans les investissements le projet Futurostep devisé à 257 millions de francs.	
	Sur les 257 millions de francs, 80 millions seront à la charge des communes auxquels il faut rajouter environ 27 millions pour les raccordements au site. A noter que CIMO met une réserve de 30% sur le projet, ce qui amènerait les coûts à 334 millions de francs dont 100 millions pour les communes. (Références: CIMO communiqué de presse juillet 2019, Le Nouvelliste 30 juillet 2019)	
	De plus, en date du 17 juin 2019 au Conseil Général de Monthey, Stéphane Coppey a confirmé que la commune de Monthey en tant que copropriétaire de la future Step financera l'exploitation de cette Step.	
	Comment justifiez-vous que les citoyens de Collombey-Muraz devront financer plusieurs dizaines de millions de francs des installations (volume d'eau équivalent pour une ville de 500'000 habitants) sachant que seuls les 450 Neyrouds seront connectés ?	
3.7	Investissements importants 2021-2026 - Tableau Monthey	
	Pouvez-vous, svp, nous confirmer que la délimitation a bien été faite ?	
	Nous entendons par là que ce qui est indiqué comme démarrant avant 2025 ne se prolonge pas sur 2025 ou sinon est indiqué clairement dans la partie "dès 2025", comme on semble le voir pour le collège Mabillon V.	

Question 1 - Contexte

Chapitre	Questions	Réponses
1.1	Le comité de pilotage était composé de 12 membres (6 par commune) de 2018 à 2020, puis dès 2021 de 6 membres pour Collombey-Muraz et 7 membres pour Monthey.	
	Pourquoi ce déséquilibre décisionnel ?	Suite à la scission de l'entente pour Monthey et de l'UDC monthaysanne, il a été décidé que chaque parti représenté au sein des Conseils municipaux serait représenté au sein du COPIL, d'où la présence d'un membre supplémentaire
1.1	P. 1. "[...] souhaitant répondre aux questionnements de leurs citoyens, les autorités de Collombey-Muraz et de Monthey ont entamé durant l'année 2018 une réflexion portant sur les opportunités que pourrait leur offrir une fusion". Le Conseil municipal a-t-il été interpellé par des citoyens sur les opportunités d'une fusion avant de lancer un tel processus ou l'idée émane-t-elle uniquement de la Municipalité?	L'idée a émané de la municipalité, dans un contexte très favorable à la réflexion
1.2	Un petit chapitre est dédié aux associations de communes dans le rapport. Une association de communes avec Monthey a-t-elle été envisagée dans certains domaines avant de passer par la case fusion?	L'association de commune n'a pas été considérée comme étant une option adéquate, car elle implique notamment une délégation de compétences non désirée et non pérenne
1.2	En France voisine - indice 3 ... Dernier paragraphe Sachant que la France est un état centraliste comprenant des Régions, qui comprennent des Départements, qui sont subdivisés en arrondissements, circonscriptions législatives, cantons, intercommunalités et communes, en quoi ce système peut-il aider cette synthèse de l'étude de fusion ? En quoi sommes-nous comparables ?	il s'agit d'un contexte général. Il n'y a pas de volonté de comparer le système français et le système suisse
1.3	... le choix d'une fusion sont multiples - indice 4	
	Dans le cadre d'une étude de fusion, l'Etat du Valais met à disposition des communes une assistance technique et juridique. Egalement, une étude réalisée par l'IDHEAP et COMPAS en 2019 a permis de créer un canevas pour réfléchir à l'avenir des communes valaisannes.	
	Pourquoi utiliser le guide de l'Etat de Vaud ?	Il s'agit d'une référence qui indique les raisons générales d'une fusion. Elles ne s'appliquent évidemment pas toute au projet de fusion Monthey-Collombey-Muraz
1.3	Est-ce que Monthey, et/ou Collombey-Muraz, a de la peine à renouveler ses autorités communales ?	Ce n'est actuellement pas une préoccupation
	Est-ce que Monthey, ou Collombey-Muraz, n'est pas en mesure de s'adapter aux exigences actuelles et futures de la gestion publique ? Est-ce que l'une de ces 2 communes est aujourd'hui dépassée par le volume et la complexité des tâches administratives ?	Les tâches administratives se complexifient et la commune de Collombey-Muraz tâche de s'y adapter continuellement. Une plus grande commune permet de s'adapter plus facilement à cette complexification
	Est-ce que, au jour d'aujourd'hui, aucun moyen n'est mis en commun pour développer des prestations dans le but de répondre aux exigences de la société et aux attentes de la population ?	Oui, mais ces collaborations ont un impact financier et un coût en énergie qu'une fusion atténuerait, sans compter les difficultés de gouvernance que les collaborations impliquent
	Quelles sont les tâches ou les prestations traitées au niveau intercommunal que nous voulons récupérer ou garder la maîtrise ?	Celles qui ont été déléguées à Monthey sous forme de mandats (police, déléguée à l'énergie, mandat d'ingénierie sur les eaux, chargé de sécurité, animation socio-culturelle, etc.)
	Quelle force supplémentaire le fait de devenir la deuxième commune cantonale aura sur le plan supra-régional, cantonal, voire intercantonal ?	Une commune plus grande a plus de poids, d'influence et d'attractivités politique et économique

Question 2 - Analyse

Chapitre	Questions	Réponses
5.4	Structures d'accueil pour enfant	
	Il y a une grande différence de places pour l'accueil crèche et UAPE dans les communes actuelles p.r à leur population	
	Monthey 133 +189 pour 17894 habitants	
	Collombey 102 + 155 pour 9467 habitants	
	Comment expliquer cette différence?	Collombey-Muraz est une commune plus jeune, le réseau ARPJ est plus développé à Monthey qu'à Collombey-Muraz, il existe crèches privées à Monthey qui n'existent pas encore à Collombey-Muraz. L'augmentation constatée à Collombey-Muraz est également la conséquence d'une volonté politique.
2.1	Quels sera l'avantage de fusionner nos communes si une stratégie de développement harmonieuse et l'encouragement de projets d'intérêt régional sont déjà les but premiers de Chablais Région, dont Monthey et Collombey-Muraz font pleinement partie ?	Chablais Région de même que Chablais Agglo offrent des prestations complémentaires, qui ne remplaceront pas les volontés/nécessités communales d'orienter plus finement leurs développements

Question 3 - Territoire

Chapitre	Questions	Réponses
5.5	Combien de surface industrielle n'est pas encore bâti sur le territoire de Collombey-Muraz ? Et sur celui de Monthey ?	La commune de Collombey-Muraz compte un total de 190 ha en zone industrielle et 8,5 ha en zone artisanale. Les chiffres pour la commune de Monthey sont transmis en annexe

Question 4 - Socio-Eco

Chapitre	Question	Réponses
4.1	"Actuellement, les deux communes de Collombey- Muraz et Monthey ont mis à l'étude des plans de quartiers qui vont certainement influencer l'évolution future de la courbe de population". A quels plans de quartiers fait-on référence? Celui refusé par les citoyens de Collombey-Muraz en votation populaire en 2019?	Il n'y a actuellement aucun plan de quartier à l'étude, mais des plan de quartier en cours de réalisation (Verger et Clos-Novex-Perraires). Le plan de quartier Collombey-Centre devrait être relancé dès l'aboutissement du MEP 302
4.1	A modifier la légende du graphique 1	Il y a effectivement une coquille
4.1	Y at-t-il un objectif de croissance démographique de la population sur les deux communes ? si oui, dans quel but, quel intérêt ? Y a-t-il un réel besoin ou s'agit-il de créer un appel ?	Il n'y a aucun objectif de croissance démographique
4.2	Les deux communes ont une population plus jeunes que la moyenne nationale. Est-il prévu d'augmenter les structures scolaires et d'accueil ?	Ecoles : ok pour le moment. Structures jeunesse : devront continuellement s'adapter aux besoins de la population
4.3	p. 8. L'agriculture est proportionnellement plus présente sur la commune de Collombey-Muraz que sur celle de Monthey. Les deux communes possèdent-elles des terres agricoles qu'elles louent à des exploitants? Si oui, à quelles conditions? Privilégient-elles les habitants de leur commune ? Quelles sont les conditions de répartition actuelles et quels changements y aurait-il en cas de fusion?	A Collombey-Muraz, la plus grande partie des terres agricoles est mise à disposition par la bourgeoisie. Les communes mettent à disposition ou louent leurs terres agricoles aux agriculteurs locaux. Il n'y a pas de changement à prévoir.
4.4	Sachant que le nombre d'actifs domiciliés à Monthey ou Collombey-Muraz et travaillant hors canton ou dans d'autres communes valaisannes s'élève à 42% pour Monthey et 51 % pour Collombey-Muraz et que ce nombre n'a fait que croître depuis 2014, comment est envisagée la gestion future de tous ces déplacements dans le cadre de la fusion ?	Fusion ou pas ces problématiques seront étudiées. En cas de fusion, le poids de la commune et son développement économique pourrait influencer positivement la fluidité de la mobilité.

Question 5 - Etat des Lieux

Chapitre	Question	Réponses
5.1	Gouvernance - Tableau 5	
	Feu - Gestion commune des moyens d'intervention. Il s'agit d'une intercommunalité de 4 communes et non de 2. A corriger svp !	Cela est effectivement à corriger
5.1	Bourgeoisies	
	Lors de la présentation public, le président Olivier Turin a annoncé que les bourgeoisies ne voteraient pas.	
	Veillez, svp, nous confirmer ou non que le vote bourgeoisial aura bien lieu à la même date (de nombreux citoyens voteront dans les 2 cas) ?	Le rapport indique qu'il n'y a pas la volonté que les bourgeoisies fusionnent. Vote à la même date
5.2	Administration - Organisation	
	p. 13. Monthey gère sa propre caisse de pension. Qu'en est-il exactement à Collombey-Muraz? Et qu'advierait-il en cas de fusion? Dans le rapport (p. 39), il est indiqué qu'un transfert des employés dans l'une ou l'autre des caisses devrait être effectué, mais que les modalités de transfert ne sont pas encore connues. Où en est la réflexion?	Collombey-Muraz est assuré auprès de la Previs. Cette question devra être réglée ultérieurement sachant que les 2 caisses de pension sont actuellement saines et ne présentent pas de différences significatives en termes de prestations.
	Veillez nous transmettre l'organigramme de l'éventuelle future commune ! Le fonctionnement de la commune et le taux d'imposition sont des éléments essentiels pour les citoyens avant la votation.	Cela n'a pas encore été établi finement.
5.2	Administration - Personnel et statut du personnel	
	Quel système et/ou type d'échelle de salaires a été défini ?	Cela n'a pas encore été établi finement. Il n'est pas prévu de baisse de salaire.
5.3	Finance	
	MA/RF - Marge d'autofinancement / Revenu de fonctionnement	
	Comment va-t-on gérer la péjoration de la capacité d'autofinancement de Collombey-Muraz si la fusion est acceptée ?	La péjoration est considérée comme temporaire car liée aux cycles d'investissement. Elle sera gérée de la même manière que par le passé, soit par une rigueur dans la planification des investissements et la gestion courante du ménage communal.
	MA/EN - Marge d'autofinancement / Endettement net	
	Bien que l'endettement soit considéré comme faible pour les 2 communes, l'examen de ce critère central d'analyse montre une détérioration de la situation pour Monthey alors que ce critère s'améliore à Collombey-Muraz.	
	Veillez, svp, nous transmettre le calcul de la détérioration de l'endettement net si les 2 communes fusionnent !	Nous vous invitons à vous référer à la page 40 du rapport de synthèse (perspectives financières) et notamment au tableau qui figure au bas de cette page.
5.4	Culture - Sport - Intégration	
	Quelle est la future politique de subventions aux associations, sociétés et clubs sportifs ?	Cela n'a pas encore été établi finement. Au vu de l'importance du tissu associatif pour les 2 communes actuelles, la commune fusionnée aura à n'en pas douter la volonté de poursuivre un soutien fort
5.5	Electricité	
	Monthey a transformé son service industriel en "Monthey Energie SA". Le réseau électrique de Collombey-Muraz est propriété de Romande Energie SA.	
	Les habitants de Collombey-Muraz, sauf Les Neyres, paient 2x plus cher le kWh.	
	Comment justifiez-vous que le tiers de la population de la future commune paie 2x plus ? Avez-vous étudié des compensations financières ?	non, il n'y a pas encore eu d'étude sur le sujet
	Quel est le coût du réseau de Collombey-Muraz si la nouvelle commune pouvait racheter le réseau de Romande Energie SA ? Comment allez-vous unifier le réseau électrique ?	Cela n'a pas encore été établi finement et sera traité lorsque le contrat avec Romande énergie sera échu
5.4	Le Home des Tilleuls appartient à la commune de Monthey. Celui de la Charmaie est géré par une SA dont la commune de Collombey-Muraz est l'unique actionnaire. En cas de fusion, est-ce qu'une réorganisation/harmonisation est-elle prévue ?	oui
5.5	p. 16 Est-ce que les mesures pour lutter contre le réchauffement climatique et la perte de la biodiversité sont incluses dans l'aménagement du territoire ? si oui, lesquelles ?	Cela ne concerne pas la fusion directement et pourra être abordé lors du traitement du PAZ et RCCZ au CG
5.5	Comment expliquer la différence de consommation d'eau entre Monthey et Collombey-Muraz ? 2 millions à 550'000 litres ? S'agit-il de compteurs individuels pour chaque commune ?	Cela dépend certainement de la consommation d'eau industrielle
5.4	Formation	
	Quel sera l'organisation générale des écoles ?	Cela n'a pas encore été établi finement (voir également réponse 8.2.5)

Question 8 - Les défis

Chapitre	Questions	Réponses
8.1	Gouvernance	
	Assurer une juste représentation au sein des instances dirigeantes. Qu'entendez-vous par "instances dirigeantes" ?	Conseil municipal et Conseil général
8.2.3	p. 24. "On constate que la population n'accorde plus vraiment d'importance aux échelons Confédération/cantons/communes. Les citoyens s'orientent plus vers une identité régionale ; cela implique que l'on donne plus d'importance aux agglomérations et aux pôles d'attraction qu'aux échelles territoriales officielles" Sur quoi cette affirmation se base-t-elle?	Il s'agit d'un constat découlant d'une tendance sociétale
8.2.4	Une commune avec des services sportifs ...	
	La commune de Monthey a confirmé que la zone des Verney est une zone prioritaire dans le cadre des nouvelles infrastructures sportives.	
	En cas de fusion, garantisiez vous la création de la zone sportive des Plavaux à court terme ? Dans quel délai de réalisation ?	Il ne serait pas juste que l'actuel Conseil municipal de Collombey-Muraz affirme qu'un investissement quel qu'il soit et qui sera finalement de la compétence du Conseil municipal de la commune fusionnée, sera réalisé et dans quel délai. Concernant la zone sportive des Plavaux, le Conseil municipal mène actuellement les réflexions quant à sa mise en oeuvre, ceci déjà en collaboration avec la Ville de Monthey afin d'éviter des doublons inutiles au niveau des infrastructures
8.2.5	Finances et services à la population	
	Une administration smart et fit	
	Collombey-Muraz ayant annoncé que tous les postes seront gardés, plusieurs postes seront donc doublés avec la fusion.	
	Exemple Les écoles : il y aura 3 directeurs et 7 directeurs adjoints ...	Non, la question ne tient pas compte notamment des départs naturels
	Quelle est la stratégie communale pour éviter la lourdeur administrative annoncée ?	Il n'y a pas de "lourdeur administrative annoncée" actuellement, car les 2 administrations sont "fit" et correspondent aux besoins d'aujourd'hui. L'objectif de la réorganisation future en cas de fusion sera de tenir compte des besoins et de mettre en oeuvre les synergies qui optimiseront encore le fonctionnement
8.2.1	Qu'est-il prévu pour la protection de l'environnement et pour faire face au changement climatique ?	Cela découlera des orientations politiques futures en termes d'environnement et de biodiversité
	" Etre le leader du développement régional chablaisien" : Quels genres de développement ? Dans quel but ? De quelle manière ?	Une grande commune peut se permettre de réaliser des projets encore plus ambitieux, par exemple en termes de développement économique (attractivité pour les entreprises), de projets infrastructurels, etc., dans le but d'assurer une croissance quantitative et qualitative au service du citoyen.
	Parc naturel périurbain: Est-ce un projet qui a déjà été discuté un peu plus en profondeur? Est-ce un projet réalisable? Y a-t-il déjà eu des réflexions au niveau du périmètre du parc?	Il s'agissait de pistes de valorisation touristiques émises dans un groupe de travail, concernant le secteur non bâti des 2 communes et incluant éventuellement des territoires environnants. Après réflexion, l'idée d'un projet de parc naturel "régional" serait plus appropriée.
	Il est prévu de développer une agriculture de proximité. Est-il prévu de protéger les zones agricoles en évitant de les morceler par de nouvelles constructions (routes, logements, ...)?	
8.2.2	Tenir compte de valorisation des différents paysages ruraux, urbains. Pourquoi les paysages naturels ne font pas partie de cette valorisation ?	
8.2.3	Combien coûtent les processus liés aux collaborations intercommunales ? quels seraient les économies financières en cas de fusion ?	En cas de fusion, les économies des coûts résultant actuellement des collaborations intercommunales se matérialiseront notamment par des économies d'échelle au niveau administratif et au niveau de la gouvernance (simplification des processus administratifs et politiques, suppression des coûts intermédiaires, synergies, etc.)

Question 9 - Objectifs

Chapitre	Questions	Réponses
9.1	Finances	
	Par quelle manoeuvre économique pourra-t-on augmenter la capacité d'investissement de la future commune ?	Il s'agissait de réflexions émises dans le cadre du groupe de travail. Le Copil et les Conseil municipaux n'ont pas retenu qu'une amélioration de la capacité d'investissement de la future commune était a priori nécessaire (voir recommandation sous 9.2.5).
9.2.2	p. 31. La police est déjà intercommunale. Comment son état-major fonctionne-t-il actuellement ?	La Ville de Monthey prend les décisions. Le municipal en charge de la sécurité participe aux séances d'Etat-Major de police pour y rapporter notamment les demandes de la Commune de Collombey-Muraz
9.2.4	Organisation administrative	
	Est-ce que Collombey-Muraz recevra le dicastère de la présidence ? Qu'entendez vous par "symbolique" ? Est-ce rationnel ?	il s'agit d'une réflexion du groupe de travail, dont les propositions n'ont pas été systématiquement reprise. La chancellerie et le dicastère de la présidence seront basés à l'Hôtel de ville à Monthey
9.2.4	Guichet citoyen	
	Quelle est la durée de cette période si elle est déjà déterminée ?	il s'agit d'une réflexion du groupe de travail. La durée n'est pas déterminée. Le guichet de Collombey restera aussi longtemps que nécessaire
9.2.4	Archivage	
	Qu'en est-il exactement à Monthey?	Voir réponse de la Ville de Monthey en annexe
9.2.4	Politique du personnel	
	Pourquoi l'analyse n'a pas déjà été faite ? Sur quelle base, le COPIL peut confirmer que l'ensemble des employés des deux communes peut être repris après fusion	Il s'agit d'une volonté politique des 2 communes. L'organisation du personnel sera définie au fur et à mesure des départs naturels. Des compétences plus spécifiques renforceront les services aux citoyens
9.2.4	Bureau de vote et urne	
	Jusqu'à quand les 2 bureaux de votes seront mis en place ? Où sera situé le seul et unique bureau de vote par la suite ?	Il s'agit d'une réflexion du groupe de travail. Les bureaux de vote seront maintenus aussi longtemps que nécessaire. Aucune volonté de supprimer le bureau de vote de Collombey
	Externalisation de certaines tâches. De quel type de tâches parle-t-on ?	Il s'agissait d'un souhait du groupe de travail, plutôt général d'ailleurs que lié spécifiquement au "bureau de vote et urne", thème dans le cadre duquel on voit mal quelles prestations pourraient être externalisées.
9.2.4	FINANCES - Recommandations	
	Pourquoi le COPIL propose une baisse d'impôt avec un taux de réalisation des investissements annuels de la ville de Monthey à 70% et que l'Etat du Valais qualifie ce taux d'autofinancement d'insuffisant ?	Parce que, de l'avis des 2 Communes, la capacité financière de la commune fusionnée permettra une baisse d'impôt
9.2.1	Aucun objectif concernant le climat. Pourquoi ?	Les 2 communes ont des objectifs ambitieux liés au climat, dans le cadre notamment de Cité de l'Energie
	Est-il prévu de mettre en place une ligne directe en transport public vers l'Hôpital de Rennaz ?	Une nouvelle ligne a été décidée par les TPC pour 2022, bien plus efficace qu'auparavant
	Eau : quel est le potentiel d'eau potable sur chaque commune ? Quelles sont leurs sources et les proportions distribuées pour chaque habitant.e et entreprises ?	La question de l'accès à l'eau potable est garantie, notamment grâce à l'interconnexion entre les communes (Bex, Monthey, Collombey-Muraz)
	Gestion des déchets : Les transporteurs seraient identiques dans la commune fusionnée ?	Cela n'a pas encore été établi finement
9.2.2	Pourquoi évoquer un conseil général à 45 personnes alors que selon la Loi sur les communes, pour une commune de plus de 10'000 habitants le conseil général devrait être composé de 60 personnes ?	Il s'agissait d'une recommandation. Les Communes ont arrêté le nombre de Conseillers généraux à 60
9.2.3	Quels genres d'écoles ? Une réflexion plus précise a-t-elle déjà eu lieu ?	Non, il s'agit d'une volonté politique en lien avec la taille de la nouvelle commune
	Plusieurs maisons de quartier intergénérationnelles sont prévues ? sur différents sites ?	Non, il s'agit d'une volonté politique en lien avec la taille de la nouvelle commune
9.2.5	En cas de fusion, est-ce que le home des Tilleuls et celui de la Charmaie feront partie de la même SA ? Les tarifs des résident.e.s seront ajustés ?	En principe oui, mais cela devra faire l'objet d'une décision formelle le moment venu.

Question 10 - Perspectives

Chapitre	Questions	Réponses
10.3	Principes de fonctionnement de la future commune	
p. 43	Identité: Les personnes originaires de Collombey-Muraz auront-elles leur droit de cité à Monthey en cas de fusion? Les notions de lieu d'origine et de droit de cité se recoupent-elles?	Les citoyen.ne.s prendront le droit de cité de la nouvelle commune fusionnée. Par contre les bourgeois.e.s resteront bourgeois.e.s de leur commune bourgeoisiale respective, pour autant que les bourgeoisies décident de ne pas fusionner.
p. 43	Autorités et gouvernance: Comment le COPIL entrevoit-il le soutien des processus de participation citoyenne dans les quartiers et dans les villages (mentionné dans autorités et gouvernance) ?	De la même manière qu'actuellement, en soutenant les initiatives de quartier, fêtes de village, tournois, festival de musiques des différentes fanfares et chorales
p. 44	EMS/CMS: Quelle sera la forme juridique de la future société de l'EMS de Monthey ?	Cela doit être encore formellement décidé, mais il est probable qu'une structure semblable à celle de l'EMS La Charmaie SA soit mise en place.
	Il y a contradictions sur le temps imparti pour harmoniser tous les règlements en vigueur. Il est noté au 2ème paragraphe sur la page 43 que "la nouvelle commune bénéficiera d'au maximum deux législatures" et il est noté en page 44, chapitre Eau/Electricité/Déchets et réglementation, "au maximum deux ans"	Il s'agit effectivement de 2 législatures au maximum
	Alors 2 ans ou 2 législatures?	
10.3	"Mobilité"	
	Est-ce que les recommandations des groupes de travail en page 27 sont nécessaires d'être notées puisqu'en page 45 il est mentionné, au niveau de la mobilité, que c'est ChablaisAgglo qui prédomine ?	Par transparence, l'ensemble des réflexions de tous les GT a été reporté dans le rapport de synthèse. Les décisions des Conseils municipaux quant à ces réflexions figurent notamment sous le point 10.3 : Principes de fonctionnement de la future commune. Pour ce qui est de la mobilité, elle n'est pas uniquement l'apanage de l'agglo, chaque commune poursuit sa planification de détails et au gré des opportunités.
10.3	"Finances et impôts"	
	Comment le COPIL peut se permettre de juger le degré d'autofinancement de « supportable » alors même que selon l'Etat du Valais, celui-ci est insuffisant ?	Les Conseils municipaux se sont basés sur les perspectives futures, les investissements envisagés et la fortune des communes fusionnées pour juger cela supportable.

Questions - Divers

Chapitre	Question	Réponses
	Est-ce que 2,5 ans suffiront à bâtir la nouvelle administration, qui se devra d'être prête et opérationnelle à 100% le 1er janvier 2025 ?	Oui
	Quel est le coût final du projet de fusion ? Comment est-il partagé par les communes, le Canton ?	le calcul sera effectué
	D'une manière globale. Quels ont été les plus grands sujets de frictions entre les représentants de Monthey et Collombey-Muraz ?	Il n'y a pas eu de frictions, uniquement des débats francs et constructifs, dans l'intérêt général
	Nous attendons le message de la Municipalité ? Quand celui-ci nous sera transmis ?	Dès validation par le Conseil municipal, soit le 31 janvier